

CONSEIL MUNICIPAL

20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire, et sous la présidence de M Jean Pierre DIDIERLAURENT 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / Mme Carole PETITDEMANGE / M Alain FRANCOIS / Mme Béatrice CLAUDE / (Adjoints) / M Fabrice ABEL / Mme Hilda DEFER / Mme Katia DELAVILLE / Mme Mylène DESILVESTRE / M Paul FERREUX / Mme Marie Claudine HERZOG / M Fernand HUCHER / M Christian LOUIS / Mme Laurence MARION / M Eric MEYER / M Hervé VAXELAIRE.

Excusés : Mme Denise STAPPIGLIA - Mme Evelyne TOUSSAINT - Mme Nathalie PERRIN - M Jean Paul VAXELAIRE - Mme Laurence GEHIN - M Daniel LICINI - M Amandio NETO - M Daniel PIERRON.

Procurations : Mme Denise STAPPIGLIA à M Jean Pierre DIDIERLAURENT- M Jean Paul VAXELAIRE à Mme Carole PETITDEMANGE- M Daniel LICINI à M Paul FERREUX – M Daniel PIERRON à M Alain FRANCOIS – M Amandio NETO à Mme Mylène DESILVESTRE – Mme Laurence GEHIN à Mme Nathalie PERRIN - Mme Evelyne TOUSSAINT à Mme Béatrice CLAUDE.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

Mme Katia DELAVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2014 a été adopté à l'unanimité.

1 – Désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection des Sénateurs

Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie, M Jean Pierre DIDIERLAURENT, 1^{er} Adjoint au Maire, informe qu'en application de l'article R 133 du Code Electoral le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, à savoir Ms Paul FERREUX et Alain FRANCOIS et Mme Hilda DEFER et M Fabrice ABEL.

Il invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent pas être élus délégués ou suppléants (art L 28, L 445 et L 556 du code électoral)

Il rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Conformément aux articles L 284 à L 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire **7 délégués et 4 suppléants**.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art L 289 du code électoral)

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

M Jean Pierre DIDIERLAURENT constate qu'une **seule liste** a été déposée avec Mme Denise STAPPIGLIA comme candidate en tête de liste.

A l'appel de M Jean Pierre DIDIERLAURENT, le conseil municipal procède au vote.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présent n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins déposés : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Les 07 délégués titulaire et les 4 suppléants sont attribués à la liste STAPPIGLIA ayant obtenu 23 voix.

Les 7 premiers candidats de la liste sont donc proclamés élus délégués, à savoir :

1. Mme Denise STAPPIGLIA
2. M Jean Pierre DIDIERLAURENT
3. Mme Carole PETITDEMANGE
4. M Alain FRANCOIS
5. Mme Béatrice CLAUDE
6. M Jean PAUL VAXELAIRE
7. Mme Katia DELAVILLE

Les 4 candidats suivants de la liste sont donc proclamés élus suppléants, à savoir :

8 M Daniel LICINI

9 Mme Mylène DESYLVESTRE

10 M Daniel PIERRON

11 Mme Laurence MARION

2 – Projet d'acquisition de l'usine des Longènes

Par délibération du 13 mars 2014, le Conseil Municipal a sollicité auprès de l'État une demande de subvention, au titre de la DETR, pour l'acquisition de l'usine des Longènes.

Il est rappelé que la commune envisage ensuite la location des immeubles acquis sous forme de crédit bail.

Le montant total de cette acquisition s'élève à **233 695 €** soit **230 000 €** pour l'usine et **3 695 €** pour les frais de notaires.

Une subvention de **70 108 €** est sollicitée auprès de l'Etat.

Conformément à la réglementation européenne en matière d'aide aux entreprises, les services instructeurs doivent notamment tenir compte de l'activité envisagée par l'entreprise qui exploitera le site et des aides publiques déjà versées dans le cadre d'opérations similaires.

Ainsi il est nécessaire de confirmer par délibération que cette opération est réalisée en vue d'une location à la **société FIBERS**, futur partenaire contractuel de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Confirme** son projet d'acquisition de l'usine des Longénes et sa location sous forme de crédit bail à la **société FIBERS**.

3 – Questions diverses

a) Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal, après délibération,

23 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

Vu la décision budgétaire modificative distribuée à chaque conseiller

Adopte la décision budgétaire modificative n° 2 suivante sur le BP Commune

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération n° 26 Poste Article 2313 : + 1 000 €

Opération n° 94 Usine des Longénes Article 2115 : - 1 000 €

b) Tarifs de location de salles pour le stage international d'aïkido

Le stage international d'Aïkido organisé à Saulxures depuis plusieurs années est reconduit pour l'année 2014 pendant la semaine du 05 au 12 juillet.

Les participants se logeant exclusivement sur le territoire de la commune, il est proposé au Conseil, comme chaque année, d'adopter un tarif spécial pour la location du gymnase et de la salle polyvalente.

Le montant de cette location s'élèverait à **160 € (du 05 au 12 juillet)** pour le gymnase et à **70 € (du 07 au 10 juillet)** pour la salle polyvalente.

Après délibération, le Conseil Municipal,

23 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

➤ **Adopte** les tarifs précités de location du gymnase et de la salle polyvalente pour le stage international d'Aikido

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
